

L'Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie d'Alsace (ITII Alsace) a pour objectif de former les ingénieurs par la voie de l'alternance dans une optique de professionnalisation immédiate. Ce dispositif repose sur un partenariat privilégié entre les entreprises du secteur industriel et des écoles et universités.

L'ITII Alsace propose des formations d'ingénieurs en partenariat avec des Ecoles d'Ingénieurs de la région :

- spécialité Génie Mécanique avec l'INSA de Strasbourg,
- spécialité Electronique et Informatique Industrielle avec l'ENSP Strasbourg (qui devient Télécom Physique Strasbourg)
- spécialité Génie Climatique et Énergétique avec l'INSA de Strasbourg,
- spécialité Systèmes de Production avec l'ENSISA Mulhouse,
- spécialité Informatique avec l'EI Cnam,
- spécialité Technologies de l'Information et de la Communication pour la Santé avec l'ENSP Strasbourg (qui devient Télécom Physique Strasbourg).

Ces formations d'Ingénieur sont habilitées par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).

Elles sont accessibles :

- par la voie de l'apprentissage :

- avoir moins de 26 ans,
- être titulaire d'un Bac+2 depuis moins de 24 mois.

- par la voie de la Formation Continue

- être titulaire d'un Bac+2,
- avoir trois ans d'expérience professionnelle en tant que Technicien Supérieur.

Les apprenants qui suivent ces formations sont inscrits au CFAI Alsace qui enregistre leur contrat d'apprentissage ou leur convention de formation.

1. Formation rémunérée avec CDD

Un contrat d'apprentissage est signé entre l'apprenti et son entreprise pour une durée de trois ans. La rémunération varie selon l'âge et l'année de formation. Elle est calculée en pourcentage du SMIC ou du Salaire Minimum Conventionnel s'il est plus favorable. La rémunération nette est exonérée d'impôts tant qu'elle ne dépasse pas un plafond annuel fixé chaque année (voir Centre des Impôts).

Les avantages de l'apprentissage pour le jeune sont :

- de part son statut d'assuré social, il bénéficie des remboursements et indemnités journalières de la sécurité sociale ainsi que de la mutuelle de son entreprise
- il cotise pour sa retraite.

L'apprenti bénéficie d'un salaire versé par son entreprise calculé selon le barème ci-dessous:

	Grille légale		Grille applicable aux entreprises relevant de la convention collective de la métallurgie (1 ^{er} janvier 2012)
	18 à 20 ans	21 ans et plus	Plus de 18 ans
1 ^{ère} année	41 % du SMIC*	53 % du SMIC*	55 % du SMIC
2 ^{ème} année	49 % du SMIC*	61 % du SMIC*	65 % du SMIC
3 ^{ème} année	65 % du SMIC*	78 % du SMIC*	80 % du SMIC

* ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi, s'il est plus favorable.

2. Intégration dans le monde de l'entreprise

L'intégration de l'apprenant en entreprise est réalisée grâce à des périodes de découverte progressive du monde de l'entreprise et du métier préparé. Les deux premières années alternent formation académique et séquences d'application en entreprise sur des périodes de quinze jours. La troisième année est presque entièrement consacrée à la réalisation d'un Projet de Fin d'Etudes qui sera soutenu devant le jury final.

3. Un tuteur pour l'accueil et le suivi

Pour veiller à ce que l'apprenti soit en situation réelle d'apprentissage, l'entreprise a l'obligation de désigner un tuteur à l'apprenti : un maître d'apprentissage.

D'expérience, ce tuteur devra suivre l'apprenti et participer à son intégration et à son évolution dans l'entreprise, il procédera également à son évaluation.

Le maître d'apprentissage sera lui-même accompagné par l'école tout au long de la formation.

Pour exercer la fonction de maître d'apprentissage, il faut être titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou d'un titre équivalent et avoir 3 ans d'expérience dans le métier, ou, en l'absence de diplôme, avoir au moins 5 ans d'expérience dans le métier.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs salariés constituant une équipe tutorale au sein de laquelle est désigné un "maître d'apprentissage référent".

4. Rythme d'alternance

- **1^{ère} et 2^{ème} années** : 2 semaines Ecole / 2 semaines Entreprise de septembre à juin
(Informatique : 1 semaine / 1 semaine).

- **3^{ème} année** : 2 semaines Ecole / 2 semaines Entreprise de septembre à janvier
(Informatique : 1 semaine / 1 semaine).

De février à fin mai : l'apprenant est uniquement en entreprise pour travailler à la réalisation de son Projet de Fin d'Etudes.

5. Débouchés

De nombreuses entreprises d'accueil proposent à l'issue du contrat d'apprentissage d'embaucher les jeunes diplômés. Généralement, plus de la moitié d'entre eux restent dans l'entreprise qui les a accompagnés durant leur formation.

Titre délivré : Ingénieur diplômé de l'EI Cnam, spécialité Informatique, en partenariat avec l'ITI Alsace, au titre de la formation initiale sous statut d'apprenti.

Le diplôme délivré est reconnu par la Commission des Titres d'Ingénieur

1. Objectif de la formation

L'ingénieur en Informatique est un spécialiste de la conception, de la réalisation, de la mise en œuvre de systèmes d'information et d'architectures réseaux.

Il sera à même de :

- conduire des projets multidisciplinaires, domestiques ou internationaux en réponse aux problématiques « métiers » des entreprises,
- trouver la bonne adéquation technico/économique entre les possibilités offertes par l'état de l'art et les besoins des entreprises,
- mettre en œuvre une démarche qualité et un audit informatique,
- mobiliser et coordonner le travail d'une équipe,
- gérer des ressources humaines.

2. Domaines d'activités

A l'issue de la formation les ingénieurs pourront travailler en tant que chefs de projet dans le domaine des systèmes d'information tels que :

- l'ingénierie et développement applicatifs des systèmes d'information,
- l'intégration des systèmes d'information au sein des organisations,
- la mise en œuvre des infrastructures techniques.

3. Organisation du cursus

Le cursus développé par l'EI Cnam est réparti de la façon suivante :

	Formation Académique	Formation Entreprise*
1 ^{ère} année	750 heures	850 heures
2 ^{ème} année	700 heures	900 heures
3 ^{ème} année	360 heures	<700 heures
	Projet de fin d'étude > 600h	

* Le nombre d'heures en entreprise dépend de l'organisation du travail de chaque structure (base de calcul 1600 h).

Le projet de fin d'études est un projet de type informatique de 600 heures se déroulant sur le temps de présence en entreprise.

La formation en entreprise est réalisée sous la conduite d'un tuteur ingénieur.

Rythme de l'alternance :

- 1^{ère} et 2^{ème} années : de septembre à juin : 1 semaine Entreprise / 1 semaine Ecole
- 3^{ème} année : de septembre à février 1 semaine Entreprise / 1 semaine Ecole

4. Période en entreprise

Les périodes en entreprise sont découpées en trois phases correspondant aux trois années de formation :

- une 1^{ère} année dont l'objectif est de faire découvrir l'entreprise et son environnement : sa structure, ses technologies, ses produits, ses hommes, ses objectifs, sa culture.... Cette première année sera également consacrée à la mise en œuvre de projets à caractère

technique. L'apprenant devra développer plus particulièrement son savoir-être à travers ses aptitudes relationnelles et de travail en groupe,

- une 2^{ème} année dont l'objectif est de préparer l'apprenant à conduire des projets intégrant des aspects humains, organisationnels, économiques et techniques,
- une 3^{ème} année dont l'objectif est d'amener l'apprenant à conduire un projet d'ingénieur en systèmes d'information de manière autonome.

5. Projets et mission en entreprise

1^{ère} année : Développement des aptitudes relationnelles et de travail en groupe (4 semaines minimum)

Objectifs : mettre l'apprenant en situation réelle de travail en équipe, lui permettant d'éprouver et de développer son savoir-être, ses capacités relationnelles et de communication.

2^{ème} année : Conduite de projet informatique/système d'information (4 semaines minimum)

Objectifs : mettre en œuvre certaines connaissances métier pour traiter un problème de l'entreprise en appliquant des outils et méthodologies adaptés.

3^{ème} année : Projet de Fin d'Etudes (600 heures minimum de travail effectif)

L'objectif du projet de fin d'études est de placer l'apprenant en situation de complète responsabilité. Celui-ci devra mener en toute autonomie une mission d'ingénieur que lui aura confiée son entreprise. Ce projet, de type industriel, devra permettre de valider conjointement les deux aspects de l'alternance : la formation académique et la formation en entreprise.

Ce projet est une étude ciblée qui fait appel à :

- des connaissances scientifiques et techniques acquises en cours de formation,
- la prise en compte des aspects de *management*, d'*organisation* et *économiques*,
- la bonne compréhension du fonctionnement et de la culture de l'entreprise.

Le projet de fin d'études est réalisé sous double tutorat (tuteur entreprise - tuteur pédagogique).

6. Période à l'international

Afin de répondre aux attentes de la Commission des Titres d'Ingénieur, l'ITII Alsace a mis en place avec l'EI Cnam un séjour à l'international intégré au cursus de formation des ingénieurs.

Ce séjour conditionne l'obtention du diplôme d'ingénieur.

Le parcours à l'international a pour objectif de permettre à l'apprenant d'être capable de :

- travailler dans une langue étrangère,
- agir de façon autonome à l'étranger dans un cadre professionnel,
- rentrer en contact avec d'autres cultures et d'autres façons de travailler.

Ce séjour à l'étranger d'un mois minimum est sous la responsabilité de l'apprenant et fait partie intégrante de la formation d'ingénieur.

Cette expérience à l'international d'un mois peut prendre la forme :

- d'un envoi en mission par l'entreprise d'accueil dans le cadre des missions attribuées à l'apprenti au cours de son contrat d'apprentissage,
- d'un séjour professionnel chez un autre employeur (filiales, fournisseurs, etc.) ou dans un laboratoire d'une université étrangère. Une convention de stage sera alors à établir.

Ce séjour doit obligatoirement se dérouler au cours des alternances Entreprise puisque la présence en formation Ecole est obligatoire (réglementation de l'apprentissage).

7. Certification en Anglais

L'obtention du diplôme d'ingénieur est soumise pour les apprentis à la validation d'un niveau minimum en anglais (Recommandations de la Commission des Titres d'Ingénieur).

Le TOEIC (Test Of English for International Communication) est un test en anglais de 990 points. Il permet d'évaluer l'aptitude des personnes non-anglophones à communiquer en anglais dans un contexte professionnel ou dans des situations d'échanges internationales.

La validation du TOEIC avec plus de **750 points** est une condition nécessaire pour l'obtention du diplôme d'ingénieur.

L'ITII Alsace propose aux apprentis de souscrire chaque année à une licence d'e-learning en anglais via Internet.

1. Public concerné

Spécialité **Génie Mécanique**

DUT : GMP, GIM, MPh,...

BTS : ATI, CPI, CIM, ERO, IPM, MI, MAI, CRCI,...

Prépa ATS

Licence 2^{ème} année orientée Mécanique et Licence Professionnelle



Spécialité **Génie Climatique et Energétique**

DUT : GTE, GC, GIM, MPh,...

BTS : FEE, CIRA, TPIL,...

Prépa ATS

Licence 2^{ème} année orientée Energie et Licence Professionnelle

Spécialité **Electronique et Informatique Industrielle**

DUT : GEII, GIM, MPh, INFO, RT, SRC,...

BTS : SE, ET, MI, MAI, IRIS, CIRA,...

Prépa ATS

Licence 2^{ème} année orientée Electronique et Licence Professionnelle



Spécialité **Technologie de l'Information et de la Communication pour la Santé**

DUT : INFO, MPh, RT, GEII,...

BTS : Génie Optique, TPIL, IRIS, SE, Informatique de Gestion,...

DTS Imagerie Médicale (IMRT)

Prépa ATS

Licence 2^{ème} année orientée Physique et Informatique

Spécialité **Systèmes de Production**

DUT : GMP, GIM, MPh, QLIO,...

BTS : IPM, CPI, MAI, MI, ATI, CIM, ROC, ERO,...

Prépa ATS

Licence 2^{ème} année orientée Mécanique et Licence Professionnelle



Spécialité **Informatique**

DUT : GIM, GEII, RT, SRC, INFO, MPh,...

BTS : ATI, ET, IRIS, MI, MAI, SE, CIRA, Informatique de Gestion,...

Prépa ATS

Licence 2^{ème} année et Licence Professionnelle Informatique ou Scientifique



**Les diplômes d'ingénieur délivrés sont reconnus
par la Commission des Titres d'Ingénieur**

*Nos formations ne sont - a priori - pas destinées aux personnes issues de **CPGE**, cependant les dossiers de candidature reçus seront examinés dans les mêmes conditions que les autres.*

2. Conditions d'accès

- être titulaire d'un DUT, BTS ou d'un autre diplôme BAC+2 ou BAC+3 (depuis moins de 24 mois),
- avoir moins de 26 ans lors de la signature du contrat d'apprentissage.

3. Etapes du recrutement

a. Dépôt du dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront être adressés à l'ITI Alsace/CFAI Alsace **avant le 09 avril 2012** accompagnés de justificatifs demandés (voir **Dossier de candidature**, rubrique **Pièces à joindre au dossier**). **Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.**

Candidatures multiples : il est possible de candidater à plusieurs formations, pour cela, un dossier complet par filière demandée devra être envoyé à l'ITI Alsace/CFAI Alsace. Un seul chèque, pour les frais de dossiers, sera à joindre (quel que soit le nombre de dossiers déposés).

b. Pré-sélection des dossiers de candidature

Un jury composé de représentants des Ecoles et de l'ITII Alsace examinera les dossiers de candidature reçus. Les candidats dont les dossiers auront été retenus seront avisés individuellement par courrier pour participer à des épreuves écrites d'admissibilité (ou à des entretiens individuels).

c. Epreuves d'admissibilité / entretiens individuels

Les candidats sélectionnés devront confirmer leur participation aux épreuves écrites d'admissibilité (pour les formations avec l'INSA, l'ENSPS et l'ENSISA) ou aux entretiens individuels (pour la formation avec le Cnam) vers la mi-mai 2012.

Spécialité	Lieu	Modalité / dates	Matières
Génie Mécanique	INSA de Strasbourg	Tests d'admissibilité sur 1 journée ½ 18 et 19 mai 2012	Une épreuve de mathématiques (3 h), un projet de mécanique (7 h) et un test de niveau en anglais (30 min).
Electronique et Informatique Industrielle	ENSP de Strasbourg	Tests d'admissibilité sur 1 journée 18 mai 2012	Un Questionnaires à Choix Multiples en mathématiques, électronique analogique, électronique numérique, électrotechnique, physique, français, anglais.
TIC Santé	ENSP de Strasbourg	Tests d'admissibilité sur 1 journée 18 mai 2012	Un Questionnaires à Choix Multiples en mathématiques, informatique, physique, français, anglais.
Systèmes de Production	ENSISA de Mulhouse	Tests d'admissibilité sur 1 journée 12 mai 2012	Une épreuve de mathématiques, de physique, de français et un test de niveau en anglais.
Génie Climatique et Energétique	INSA de Strasbourg	Tests d'admissibilité sur 1 journée ½ 18 et 19 mai 2012	Une épreuve de mathématique (3 h), de physique (2,5 h), une synthèse en français (1 h) et un test de niveau en anglais (30 min).
Informatique	CFAI d'Eckbolsheim	Entretien individuel les 22 et 23 mai 2012.	

d. Jury d'admissibilité

Un jury composé de représentants des Ecoles et de l'ITII Alsace définira la liste des candidats admissibles (**fin mai / début juin 2012**).

Ces derniers seront avisés individuellement par courrier de leur admissibilité et une liste d'entreprise proposant des offres de places en apprentissage leur sera remise.

Aux entreprises souhaitant recruter un apprenti ingénieur, l'ITII Alsace enverra électroniquement les dossiers complets de candidature (sauf si le candidat n'a pas donné son accord, voir **Dossier de candidature**, rubrique **Accord de diffusion électronique des données**).

e. Admission

Pour être définitivement admis et pouvoir commencer les cours, les candidats admissibles devront avoir signé un contrat d'apprentissage de 3 ans (de préférence avant le 1^{er} septembre 2012) avec une entreprise située de préférence dans le Grand Est de la France.

Les apprentis ayant signé des contrats d'apprentissage après le 1^{er} septembre 2012 pourront être admis dans la limite des places disponibles, les enseignements débutant à la mi-septembre.

4. Rémunération de l'apprenti

Gratuité totale pour l'apprenti qui bénéficie d'un salaire versé par son entreprise calculé sur la base d'un minimum de :

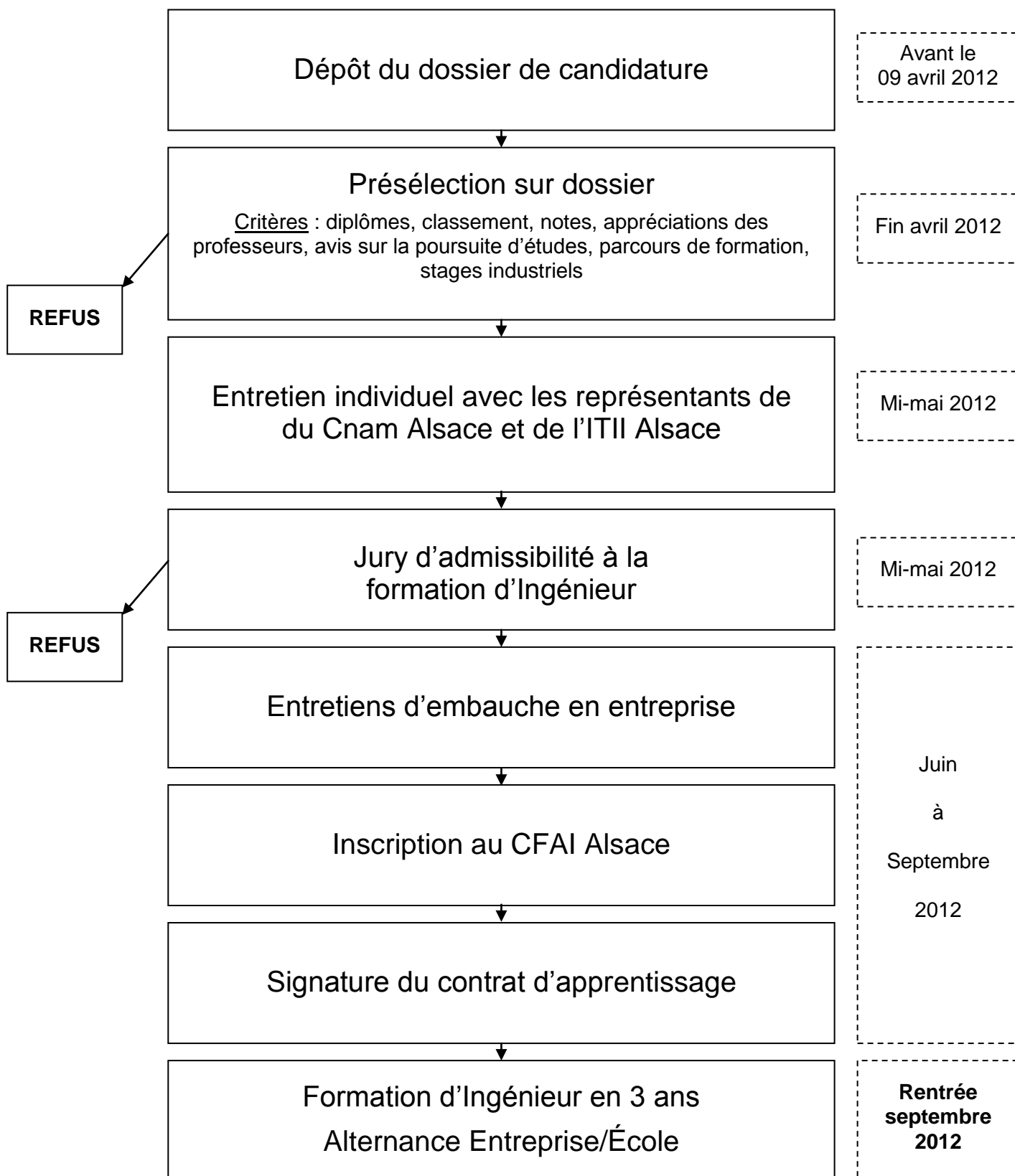
	Grille légale		Grille applicable aux entreprises relevant de la convention collective de la métallurgie
	18 à 20 ans	21 ans et plus	Plus de 18 ans
1 ^{ère} année	41 % du SMIC*	53 % du SMIC*	55 % du SMIC*
2 ^{ème} année	49 % du SMIC*	61 % du SMIC*	65 % du SMIC*
3 ^{ème} année	65 % du SMIC*	78 % du SMIC*	80 % du SMIC*

* ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi, s'il est plus favorable.

Ecoles partenaires

Depuis 20 ans, l'ITII Alsace a noué des liens étroits avec plusieurs Ecoles d'Ingénieurs d'Alsace :

<p>Cnam Alsace Conservatoire National des Arts et Métiers Alsace</p> 	<p>Le Cnam est l'un des principaux acteurs de la formation continue diplômante d'ingénieurs en France. En effet, depuis la création du Cnam, environ 14 000 ingénieurs sont sortis de ses différents Centres de Formation en France et à l'étranger.</p> <p>www.cnam-alsace.fr/</p>
<p>ENSISA Mulhouse Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace</p> 	<p>Située au cœur de l'Alsace sur le campus mulhousien, l'ENSISA propose aux étudiants de niveau Bac+2, une formation au métier d'ingénieur dans 5 domaines. L'ENSISA est une école publique, habilitée par la Commission du Titre d'Ingénieur (CTI).</p> <p>www.ensisa.uha.fr/</p>
<p>ENSP de Strasbourg Ecole Nationale Supérieure de Physique de Strasbourg</p>  <p>(Télécom Physique Strasbourg)</p>	<p>Située au cœur de l'Europe scientifique et technologique, l'ENSPS est une Grande Ecole d'ingénieurs, composante de l'Université de Strasbourg. Elle forme, en 3 ans, des ingénieurs polyvalents, créatifs, capables de répondre aux défis des sciences et technologies de l'Information et de la Communication.</p> <p>www.ensps.u-strasbg.fr/</p>
<p>INSA Strasbourg Institut National de Sciences Appliquées de Strasbourg</p> 	<p>L'INSA accueille 1 600 étudiants dans ses locaux, sur le campus universitaire de l'Esplanade, à deux pas du centre ville, au cœur de la capitale européenne. Les missions de l'INSA : la formation d'ingénieurs et d'architectes, la recherche scientifique et technologique et la formation continue et la diffusion de la culture scientifique et technique</p> <p>www.insa-strasbourg.fr/</p>



Matières	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Sciences de l'ingénieur, économiques et humaines			
Algèbre linéaire & calcul matriciel	30		
Probabilités	15		
Statistiques	15		
Recherche opérationnelle		60	
Comptabilité financière	30		
Gestion des Ressources Humaines	10		
Droit du travail	20		
Organisation de l'entreprise		10	
Droit commercial		20	
Finance d'entreprise et comptabilité de gestion		30	
Introduction au marketing et stratégie de l'entreprise			30
Outils de productivité individuelle	20		
Communication écrite et orale	30		
Communication en situation professionnelle		60	
Argumentation écrite et orale			15
S'entraîner à l'entretien d'embauche			15
Consolidation des acquis en anglais de l'entreprise	30		
Mieux communiquer dans le monde des affaires	60		
Situations de communication internationales		60	
Projet tutoré			30
Culture générale de l'ingénieur	30		
Gestion d'un service informatique		15	
Conduite du changement		15	
Logistique et "supply chain"		20	
Création d'entreprise		10	
Maîtrise d'ouvrage			20
Economie de l'information			10
Sous-total	290	300	120
Méthodologie et techniques informatiques			
Algorithmique	40		
Programmation Java	60		
Projet	50		
Structure de données	30		
Programmation avancée	30		
Introduction aux méthodologies des SI	60		
Systèmes d'Information et Web		40	
Génie logiciel		30	
Gestion de projet : les méthodes et outils		40	
Méthodologie avancée		40	
Test et validation		30	
Qualité des systèmes d'information			30
Urbanisation et architectures des SI			30
Architecture des ordinateurs	30		
Administration de base de données	60	40	
Systèmes d'exploitation	40	40	
Réseaux et sécurité	60	40	
Systèmes répartis		40	
Le Client-Serveur		30	
Informatique décisionnelle		30	
Processus métiers et ERP			30
Ingénierie de reconstruction			30
Intelligence artificielle			30
Audit informatique			30
Gouvernance informatique			30
Business intelligence et knowledge management			30
Sous-total	460	400	240
Total par année	750	700	360
TOTAL GENERAL	1 810 heures		

1. Pôle « Sciences de l'ingénieur, sciences économiques et humaines »

Ce pôle apporte aux futurs ingénieurs les éléments scientifiques dont il a besoin pour comprendre et mettre en œuvre les outils et démarches de son métier. Cet aspect sera proposé au travers des enseignements de base en mathématiques.

D'autre part, les éléments de connaissance de l'entreprise et les outils en management et communication assurent aux futurs ingénieurs les compétences d'un cadre. On trouvera dans cet enseignement la communication, le management, la comptabilité/gestion, la législation, les langues vivantes, ...

Mathématiques :

- maîtriser les concepts de base de l'algèbre linéaire et du calcul matriciel ;
- explorer ;
- décrire et interpréter des données dans leur aspect multidimensionnel ;
- présenter des notions de recherche opérationnelle et d'aide à la décision indispensable pour de futurs ingénieurs décideurs, responsables de projets.

Gestion :

- acquérir les bases d'économie de l'entreprise permettant de situer les enjeux de la Gestion des Ressources Humaines ;
- fournir les connaissances de base en comptabilité financière permettant d'utiliser et d'interpréter les états financiers des entreprises ;
- acquérir les connaissances fondamentales en Droit du travail concernant les relations individuelles du travail (relation salarié-employeur) et en Droit Commercial concernant les relations individuelles commerciales (relation entreprise-partenaires) ;
- se préparer au marketing et à la stratégie d'entreprise.

Communication :

- maîtriser les outils de la productivité individuelle ;
- développer ses capacités d'expression et de communication écrite et orale.

Anglais : *remise à niveau et consolidation des acquis en anglais de l'entreprise*

- améliorer l'aptitude à communiquer, à l'écrit comme à l'oral, en anglais dans un contexte professionnel et dans des situations de communication internationale ;
- réussir le TOEIC avec un score suffisant.

Sciences de l'ingénieur :

- initiation aux systèmes d'information et au droit de l'informatique (CNIL, propriété industrielle, cryptage) ;
- gestion d'un service informatique ;

2. Pôle « Méthodologie et techniques informatiques »

Ce pôle apporte aux futurs ingénieurs les méthodes de conception et de développement de systèmes d'information lui permettant d'évaluer un système, de juger de sa performance et de le piloter.

Ainsi il comporte des enseignements en génie logiciel, conduite de projet, méthodologie, urbanisation, qualité, ...

A ces fondamentaux le pôle propose également de couvrir tous les domaines informatiques pour assoir les compétences techniques de base indispensables. Les enseignements couvriront les aspects réseaux, base de données, systèmes, architecture, l'informatique décisionnelle, ...

Développement informatique :

- acquérir les principaux concepts de base de la programmation moderne et des différents langages à partir d'exercices sur machines ;
- donner les notions fondamentales de structures de données et leur implantation dans un langage de programmation.

Conception et méthodologie :

- fournir les bases méthodologiques à la conception et la réalisation de systèmes d'information selon l'approche orientée-objet (UML et processus unifiés) et l'approche systémique (méthode MERISE) ;
- former les élèves aux technologies issues de l'Internet et aux concepts de base du génie logiciel ;
- définir les fonctions d'automatisation des fonctions et infrastructures techniques.

Architecture :

- compréhension des mécanismes internes de la machine et des processus liés aux systèmes d'exploitation des machines multiprogrammées ;
- présentation de la sécurité des systèmes d'information et réseaux.

Ingénierie des systèmes d'information :

- formation aux concepts de base de l'information décisionnelle ;
- initiation aux solutions ERP, à leur paramétrage et au management des processus.

Définition

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier par son objet, sa forme, son contenu et sa durée.

Par ce contrat, **l'employeur s'engage**, outre le versement d'un salaire, à :

- assurer à l'apprenti une formation professionnelle méthodique et complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en Ecole d'Ingénieur/CFAI Alsace,
- présenter l'apprenti à l'examen inscrit dans le contrat d'apprentissage.

L'apprenti s'oblige en retour, dans le cadre de sa formation, à :

- travailler pour cet employeur pendant la durée du contrat,
- suivre la formation dispensée en Ecole d'Ingénieur/CFAI Alsace,
- se présenter à l'examen inscrit dans le contrat d'apprentissage.

Objet, forme et durée du contrat

L'objet du contrat est de donner à l'apprenti ayant satisfait aux conditions d'admission, une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur.

Le contrat d'apprentissage conclu entre l'employeur et l'apprenti est obligatoirement passé par écrit sous peine d'être déclaré nul. Il est instruit par la Chambre de Commerce et d'Industrie (ou la Chambre des Métiers) de ressort et est enregistré par la Direction Départementale du travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

La durée du contrat d'apprentissage est au moins égale à celle du cycle de formation qui fait l'objet du contrat, soit 3 ans pour le cycle d'Ingénieur.

Public visé et entreprises concernées

- les diplômés Bac +2 de moins de 26 ans
- toutes les entreprises justifiant de leur capacité à assurer la formation pratique correspondant au diplôme visé (activité, installations, structure...).

Formation et organismes de formation

La formation pratique est assurée par l'employeur. Cette formation doit être fondée sur l'exercice d'une ou plusieurs activités professionnelles en relation directe avec la qualification objet du contrat et des enseignements dispensés. Le CFAI/Ecole d'Ingénieur dispense à l'apprenti une formation générale associée à une formation technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle.

Le CFAI/Ecole d'Ingénieur conclut avec un établissement d'enseignement (une école d'ingénieur par exemple) une convention au terme de laquelle cet établissement assure tout ou une partie des enseignements normalement dispensés et met à disposition les équipements pédagogiques nécessaires.

Rémunération et frais de formation

L'apprenti perçoit un salaire déterminé en pourcentage du salaire minimum de croissance ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi s'il est plus favorable et dont le montant varie en fonction de l'âge et de l'ancienneté du bénéficiaire. Il est exonéré à 100% des cotisations de Sécurité Sociale.

Cette formation est totalement gratuite aussi bien pour l'apprenti que pour l'employeur.

Congés payés

Le titulaire d'un contrat d'apprentissage bénéficie des mêmes droits aux congés payés que l'ensemble des salariés de l'entreprise (cinq semaines par an en règle générale).

Choisir son entreprise dans le cadre de son projet professionnel, la contacter, obtenir un rendez-vous, présenter son savoir-faire et faire valoir ses compétences font partie de la formation d'un Ingénieur.

C'est pourquoi, l'ITII Alsace laisse au candidat Ingénieur le choix de la recherche de son entreprise d'accueil pour signer son contrat d'apprentissage.

L'ITII Alsace proposera aux candidats admissibles qui le désirent, une liste d'entreprises recherchant un apprenti ingénieur.

1. Exigences de la formation d'Ingénieur

L'entreprise qui signe un contrat d'apprentissage de trois ans doit :

- pouvoir confier à l'apprenti des projets dont les sujets entrent dans le cadre des grands domaines de formation suivants : l'ingénierie et le développement applicatifs des systèmes d'informations, l'intégration de systèmes d'informations au sein des organisations, la mise en œuvre des infrastructures techniques, ...

- disposer d'un cadre technique, Ingénieur diplômé qui souhaite devenir maître d'apprentissage. Celui-ci devra participer aux formations et aux réunions des maîtres d'apprentissage.

2. Domaines d'activités

Tous domaines et secteurs industriels où des ingénieurs en Informatique et Systèmes d'Informations ont leur place.

3. Importance

- Effectif supérieur à 50 personnes de préférence,
- Organisation suffisamment structurée pour former un ingénieur.

4. Implantation géographique

De préférence, dans le Grand-Est de la France. La formation académique a lieu à Eckbolsheim et la formation pratique se déroule dans l'entreprise.

L'alternance s'opère toutes les semaines et des liaisons doivent être assurées entre l'entreprise (tuteur/maître d'apprentissage) et l'école d'Ingénieur (enseignants), en évitant une durée de déplacement trop importante entre ces deux lieux de formation.

N'hésitez pas, en parallèle au dépôt de votre dossier de candidature auprès de l'ITII Alsace, à effectuer les démarches de recherche d'une entreprise d'accueil.

Il est important de savoir que des grands groupes demandent à ce que les candidatures soient déposées directement sur leur site internet et cela dès le mois de mars.

1. Où se loger à Strasbourg ?

Faites votre choix entre les logements des secteurs sociaux et privés. Le **CROUS** loue chambres et studios. La **Communauté urbaine de Strasbourg** vous propose des logements privés. Le **parc immobilier privé** vous tend les bras.

Une fois installé, vous avez en outre la possibilité de solliciter une **aide financière** pour boucler votre budget logement.

a) Le CROUS

Le CROUS loue des chambres en cités universitaires et des studios. Les demandes de logement s'effectuent grâce au dossier social étudiant (DSE). Vous pouvez solliciter un logement dans et hors de l'académie de Strasbourg. Les dossiers sont gérés selon des critères sociaux et familiaux. La demande doit être faite chaque année. La constitution du dossier se fait par Internet, **entre le 15 janvier et le 30 avril**.

Des bornes Internet sont installées dans la plupart des établissements d'enseignement de l'académie, dans les cités, résidences et restos U et services administratifs du CROUS à Strasbourg, Un dossier vous sera envoyé par voie postale. Accompagné des pièces justificatives, il doit être déposé auprès de l'établissement fréquenté. La réponse du CROUS vous parviendra fin juin.

Nouveauté : dès réception de votre notification de logement, confirmez votre réservation en payant par Internet. Le paiement est sécurisé et permettra l'envoi (à votre adresse électronique) du dossier qu'il vous faudra compléter et retourner à votre lieu d'affectation.

Pour plus d'information : www.crous-strasbourg.fr

Plusieurs formules de logement s'offrent à vous :

- Les chambres en cités universitaires,
- Les studios,
- Le logement pour couples d'étudiants.

b) Résidences privées

Les prix des logements sont plus élevés dans le privé que dans le secteur social. De plus, il faut compter une commission (un mois de loyer) si vous négociez avec une agence, et des frais de caution (1 mois de loyer sans les charges). Vous pouvez toutefois bénéficier d'aides (ALS ou APL) pour équilibrer votre budget.

Plusieurs formules de logement s'offrent à vous comme les offres de la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM), les foyers, dans les petites annonces (DNA, Top Annonces,...)

c) Aides financières

L'allocation de logement à caractère social

L'allocation de logement à caractère social (ALS) est accordée quels que soient votre âge, votre situation professionnelle, que vous habitiez un appartement ou en cité U, dans un meublé ou en foyer. Votre logement doit être conforme aux normes concernant la surface et le confort. Vos revenus sont pris en compte dans le calcul de l'allocation.

L'aide personnalisée au logement

L'aide personnalisée au logement (APL) concerne les locataires de logements qui font l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'Etat. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) calcule l'APL au vu des revenus, de la taille de la famille, du lieu de résidence, du loyer, etc...

2. Où se loger à Mulhouse ?

Pour vous aider dans cette recherche, les services de scolarité de votre école vous enverront un dossier avec les adresses des principales agences et organismes universitaires (CLOUS - <http://clous-mulhouse.cnous.fr/>)

Le logement sur Mulhouse n'est pas un problème car de nombreux studios, F1 ou logements destinés à la collocation sont disponibles. De plus, tout étudiant peut bénéficier d'une aide au logement si ce dernier est conventionné (voir le site de la Caisse d'Allocations Familiales).

Liens pour la recherche de logement

- Petites annonces de Mulhouse : www.pam.presse.fr
- Logement jeune 68 : www.logement-jeune-68.org
- Mulhouse Habitat : www.mulhouse-habitat.fr

3. Où se loger à Kehl ?

Résidence d'étudiants du Studentenwerk - FH E.V.

Kinzigallee 7
D-77694 Kehl

Coordonnées de l'administration :

Blumenstraße 1 C
D-76889 Schweigen
Contact : M. Wendelin Kiefer
Tél : + 49 (0) 6342 922 641
Courriel : studentenwerk-fh@web.de
Site : www.studentenwerk-fh.de

Avis de poursuite d'études

Ce document est obligatoire pour que le dossier de candidature soit recevable.

Il peut être remplacé par un document spécifique à l'établissement d'origine, sous réserve qu'il présente les mêmes renseignements (notamment classements et évaluations).

Concerne :

M., Mlle,

Etudiant en

Etablissement

Filière demandée :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Génie Climatique et Energétique (INSA) | <input type="checkbox"/> Génie Mécanique (INSA) |
| <input type="checkbox"/> Systèmes de Production (ENSISA) | <input type="checkbox"/> Informatique (EI Cnam) |
| <input type="checkbox"/> Electronique et Informatique Industrielle (ENSPS) | <input type="checkbox"/> TIC Santé (ENSPS) |

BILAN GLOBAL : POSITION DU CANDIDAT PAR RAPPORT A SA PROMOTION

Avis du chef d'établissement (ou du Responsable de la formation)

Nom et Prénom du signataire

Qualité

FORMATION :

BAC + 2

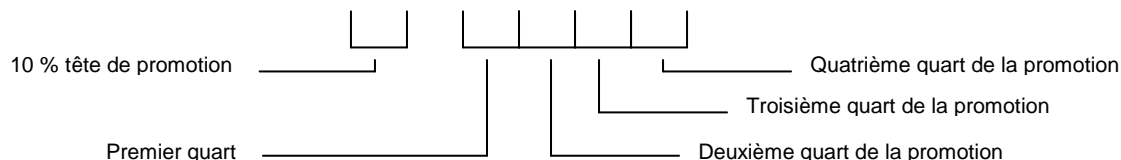
BAC + 3

en cours

validée en

Effectif de la promotion :

(Mettre une croix sur la position du candidat dans sa promotion)



Résultat : provisoire définitif

Classement réel (si connu) :

Avis, attribués par le conseil des professeurs, concernant la poursuite d'études par le candidat en formation d'ingénieur par apprentissage :

Très favorable	Favorable	Réservé	Défavorable

Observations, commentaires éventuels sur la capacité du candidat à suivre avec profit la formation d'ingénieur par apprentissage :

.....

.....

.....

.....

Date

Signature

Cachet de l'Etablissement

✓ Pourquoi optez-vous pour une formation d'ingénieur avec l'**ITII Alsace** ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

✓ A titre strictement indicatif, merci de mentionner les **autres écoles d'ingénieur** ou **formations de second cycle universitaire**, auxquelles vous êtes candidat

.....
.....
.....

✓ Comment avez-vous **connu l'ITII Alsace** ?

.....
.....

Pièces à joindre au dossier :

- un CV détaillant votre expérience professionnelle
- une lettre de motivation (manuscrite ou dactylographiée) expliquant votre motivation pour cette formation
- une copie du relevé de notes du baccalauréat
- une copie des bulletins scolaires (ou relevés de notes) des années post-baccalauréat (notes et classements)
- une copie du relevé de notes du diplôme Bac+2 (obligatoire pour toutes les personnes ayant obtenu leur diplôme Bac+2 avant l'année en cours) et éventuellement du Bac+3
- l'avis de poursuite d'études en formation d'Ingénieur du diplôme Bac+2 (obligatoire) et éventuellement du Bac+3
- une copie du certificat de niveau en langues pour les personnes ayant passé un examen du type TOEIC, Cambridge Advanced Certificate, BULATS, WIDAF, Zertifikat Deutsch, etc.
- un chèque de 25 € à l'ordre de l'ITII Alsace pour participation aux frais de dossiers

Accord de diffusion électronique des données :

J'accepte que mon dossier de candidature ainsi que toutes les autres pièces fournies (CV, LM, bulletins de notes, etc.) soient diffusés électroniquement aux entreprises recherchant un apprenti ingénieur :

OUI

NON

A le *Signature*

Dossier complet à retourner avant le **09 avril 2012**
à Madame Micaèle GELHAUSEN-KOENIG
ITII Alsace - CFAI Alsace - 8 rue de la Bourse - BP 1283 - 68055 MULHOUSE Cedex
itii@cfai-alsace.fr - Tél 03.89.35.44.25